

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Jacques HUMBERT, Patrick VION, Gérard GIFFARD, Jérôme CLEMENT, Laurent VION, Bernard PICHET, Vincent PORET, Michel AUFRANC, Fabienne GAVAND.

Absents :

Sébastien FERRE

Loïc SERMONAT

Philippe BRAILLON donne pouvoir à Michel AUFRANC

Elise VINCEROT excusée

Secrétaire de séance : Fabienne GAVAND

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter deux délibérations : transfert de compte et projet lotissement.

1) Annulation des droits de préemption

Les droits de préemption décidés antérieurement doivent être annulés, une nouvelle réglementation les réserve uniquement aux terrains constructibles ou bâtis.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2) Dégrèvement 2019

Le versement par l'Etat d'un dégrèvement sur l'impôt foncier non bâti suite à la calamité 2019, d'un montant de 1115 €uros, sera ristourné comme il se doit aux fermiers concernés, au prorata de leurs parcelles exploitées.

Délibération approuvée à l'unanimité.

3) Tarif des houppiers

Le tarif des houppiers reste inchangé soit 12 €uros le moule. (5,10 €uros le stère).

Délibération approuvée à l'unanimité.

4) Remboursement ENGIE

Le conseil accepte le chèque de 31,68 €uros de Engie en remboursement du solde créateur du contrat de gaz de l'école maternelle.

5) Règlement assainissement

Il est proposé de modifier le règlement d'assainissement collectif pour préciser les conditions du raccordement aux réseaux des nouvelles constructions qui est à la charge du demandeur en rappelant que les représentants de la commune procéderont obligatoirement à une vérification.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6) Règlement de la salle polyvalente

Le conseil prend connaissance du nouveau règlement de la salle polyvalente. Les tarifs et cautions sont maintenus en attendant une révision plus complète.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7) Acoustique de la salle polyvalente

Un problème important d'acoustique est relevé dans la salle polyvalente. Afin d'y remédier un devis a été demandé au cabinet ACOUSTIQUE France pour une étude dont le montant s'élève à 2 136 €uros TTC. La société ISOPLAC a fait une proposition pour fournitures et installation pour un montant de 10 032 €uros TTC. Après délibération, l'assemblée décide de faire réaliser cette étude avant d'engager les éventuels travaux nécessaires.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8) Bilan 2018 du SYDEL

Délibération ajournée.

9) Transfert de compte

Afin de permettre le règlement des travaux de la salle polyvalente et de l'église avant fin 2019 le conseil vote les mouvements de crédit comme suit :

- Compte 022 dépenses imprévues -15 500 €
- Compte 2138 Travaux + 15 500 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

10) Pré-étude lotissement

Suite au projet de lotissement deux devis sont présentés : l'entreprise SOULAGE de LOUHANS pour le relevé topographique, le montant du devis est de 3 504 €uros, et le cabinet d'architecte ARCAD'26 pour les esquisses et l'avant-projet du permis d'aménager pour un montant de 2 400 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Le conseil prend connaissance du bilan énergétique établi par l'Agence Technique Départementale qui met en évidence : - un niveau de consommation en éclairage public sur le Jonchet,

- l'école maternelle rue du Jus qui s'avère être un gouffre énergétique.

-La production photovoltaïque communale, comparée aux autres sources d'énergies (électricité, gaz) évite une production de Gaz à Effet de Serre deux fois plus importante que ce que la commune génère en CO2 par sa consommation de gaz et électricité. Boyer peut être considérée commune vertueuse.

La séance est levée à 22 heures 45.